

ASCENSEURS ET ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL DESSERVANT DES NIVEAUX



Bénéficiaires

Travailleurs devant accéder aux locaux, installations ou emplacements où il n'est nécessaire de pénétrer que pour les opérations de vérification et de maintenance des ascenseurs et équipements de travail visés à l'article R. 4323-107 du Code du travail.

Contenu

L'accès aux locaux, installations ou emplacements où il n'est nécessaire de pénétrer que pour les opérations de vérification et de maintenance des ascenseurs et équipements de travail visés à l'article R. 4323- 107 n'est autorisé qu'aux personnes chargées de leur réalisation et à celles qui ont reçu une formation appropriée sur les risques relatifs à ces équipements.

Réglementation

Art. R. 4323-107 et R. 4323-108 du Code du travail.

N° 2011-02 du 21 janvier 2011 concernant la mise en œuvre du décret n° 2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte- charges et équipements assimilés sur les lieux de travail ainsi qu'à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements et de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes.

Objectifs

Connaître les risques et les mesures de prévention spécifiques au montage des ascenseurs. Connaître la technologie des ascenseurs pour aider à réaliser le montage en sécurité des différents éléments qui le constituent. Connaître et appliquer les règles d'accès aux différentes infrastructures de l'ascenseur. Savoir déplacer une cabine en sécurité. Sensibiliser les participants aux risques liés au travail en hauteur. Connaître les équipements de protection collective et individuelle adaptés au travail en hauteur. Savoir utiliser et contrôler les équipements de protection individuelle quand, pour différentes raisons, les protections collectives sont absentes ou insuffisantes.

Durée

2 jours

Exemple de programme de formation

Introduction

- Statistiques nationales
 - Accidents du travail
 - Accidents dus aux chutes de hauteur
 - Accidents des ascensoristes
- Loi du 31 décembre 1991

Principes généraux de prévention Droit d'alerte Droit de retrait Exercice collectif du droit de retrait

- Les mesures de prévention.

Les protections collectives Protections individuelles

- Les consignes pour l'utilisateur 5- Responsabilité légale Le nouveau code pénal (01/03/94) 6- Responsabilité en début et fin de chantier

Technologie de l'ascenseur

- Les différents types d'ascenseurs
- Le principe de fonctionnement
- Infrastructure d'un ascenseur (La machinerie La gaine La cuvette Le palier)
- Rôle des différents éléments (Armoire de commande Le treuil La cabine Les sous ensembles de la cabine Les coulisseaux L'opérateur Les portes palières Le contrepoids Le limiteur Le parachute Les amortisseurs Les câbles de suspension)
- La chaîne de sécurité
 - 1er niveau 2ème niveau

Les risques spécifiques liés au montage des ascenseurs

- Aveuglement
- Brûlure
- Chute
- Coincement, coupure
- Ecrasement
- Électrisation et électrocution
- Environnement (accès)
- Happement
- Incendie

Préventions liées aux interventions sur des ascenseurs

- Signalisation
- Equipements de protection collectif
- Equipements de protection individuel
- Contrôles en fin de journée
- La machinerie Les portes palières Les abords

Evaluation

Evaluation (*QCM sécurité)